



## assurance habitation perte des clé du domicile

Par **beautee**, le **31/01/2011** à **20:38**

j'habite en HLM et apres avoir perdu mes cles de mon domicile le serrurier m'a affirmé que normalement d'apres une nouvelle loi le cylindre doit etre pris en charge par l'assurance habitation or mon assurance ne me rembourse que le deplacement et la main d'oeuvre, j'ai lu le contrat d'habitation qui est bref ne mentionne rien à ce sujet que dois je faire ? Puis je resilier une assurance voiture et habitation quand je veux?

Par **Roxi 34**, le **01/02/2011** à **11:20**

Normalement il faut préciser que vous avez perdu les clés sur l'état des lieux de sortie. Le bailleur devra vous remettre la copie de la facture du serrurier pour justifier la somme retirée de votre caution. Je ne sais pas si pour le HLM c'est pareil, normalement oui. J'ai trouvé un article à ce sujet: <http://www.partenaire-europeen.fr/Actualites-Conseils/Vos-questions/Location/non-restitution-de-clefs-par-le-locataire-20080314>